



**DECISION DU MAIRE N° 20/2026
DU 15 SEPTEMBRE 2026**

SPECTACLE DE MAGIE POUR ENFANT ET ATELIER DE MAGIE

Le Maire de Vert le Grand ;

VU le Code Général des Collectivités territoriales notamment l'article L 2122-22 ;

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026 portant délégation générale à Monsieur le Maire dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT le devis pour le spectacle de magie pour enfants et un atelier d'animation par Monsieur Danny MENDES ;

CONSIDERANT que le spectacle se déroulera le 14 octobre 2026 – au centre de loisirs – 27 rue de la Poste à Vert le Grand ;

DECIDE

ARTICLE 1er : de signer le devis pour le spectacle de magie pour enfants et un atelier d'animation par Monsieur Danny MENDES pour un montant de 850 € TTC.

ARTICLE 2 : La décision sera notifiée à l'intéressé.

ARTICLE 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Versailles, dans un délai de 2 mois, à compter de sa publicité.

A Vert le Grand, le 15 septembre 2026

Le Maire,



Thierry MARAIS